

---

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue  
le jeudi 15 juin 2023 à 10h00

---

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| M. Richard Deschamps    | M. Beny Masella       |
| Mme Catherine Fournier  | M. Peter McQueen      |
| M. Michel Gibson        | Mme Lise Michaud      |
| Mme Nathalie Goulet     | M. Jérôme Normand     |
| M. Ludovic Grisé Farand | M. Sylvain Ouellet    |
| M. Yannick Langlois     | M. Jocelyn Pauzé      |
| M. François Limoge      | M. Guy Pilon          |
| M. Patrick Marquès      | Mme Marie Plourde     |
| M. Jean Martel          | M. Guillaume Tremblay |
| M. Denis Martin         | M. Eric Westram       |

---

CC23-051

APPUI À LA DEMANDE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX POUR AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU PROJET DE L'HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES POUR CONSTRUIRE UN STATIONNEMENT ÉTAGE OU SOUTERRAIN

CONSIDÉRANT que le 28 juin 2018, le gouvernement du Québec a adopté le décret 873 2018 prévoyant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un site de 24,37 hectares de terres agricoles pour la construction de l'Hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Communauté a informé, le 13 septembre 2018 (résolution CE18-155), le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque que le projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges décrit dans son avis d'intervention daté du 23 mai 2018 n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en vigueur puisque le projet tel que soumis : (1) ne permet pas d'optimiser le développement urbain en consolidant le tissu urbain existant, en assurant en premier lieu, l'utilisation des terrains vacants, ou à redévelopper, dans le périmètre métropolitain; (2) nécessite l'implantation d'un équipement de santé en territoire agricole alors que le PMAD vise une utilisation optimale de la zone agricole par une augmentation de la superficie des terres en culture;

CONSIDÉRANT que dès les premières phases de planification du projet, il avait été convenu entre les partenaires impliqués que le stationnement du futur centre hospitalier serait étagé ou souterrain de manière à réduire les îlots de chaleur urbains et à respecter les principes de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI), agissant à titre de gestionnaire du projet pour le gouvernement, a déposé à la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour des considérations de réduction des coûts, des plans pour l'obtention d'un permis de construction comprenant un stationnement de surface en totalité, et ce, malgré ce qui avait été convenu initialement entre les partenaires;

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue  
le jeudi 15 juin 2023 à 10h00

---

CONSIDÉRANT que la construction d'un stationnement de surface de 1 869 cases entraînera le pavage de 5,7 hectares de terres agricoles, soit 23 % du site;

CONSIDÉRANT les propos du 29 janvier 2021 des ministres Christian Dubé, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, et Benoit Charrette, alors ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reconnaissant l'impact néfaste sur la santé des vagues de chaleur, des épisodes de smog et des îlots de chaleurs accentués par les constructions de toutes sortes et la rareté des espaces verts;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire affirme que le gouvernement compte :

- Jouer un rôle structurant dans les projets d'envergure, notamment par la qualité des infrastructures qui sont léguées aux générations futures;
- Donner l'impulsion nécessaire pour que l'architecture et le territoire québécois soient gérés et aménagés durablement;
- Favoriser les formes d'aménagement qui limitent les émissions de GES;
- Développer des solutions mettant à profit l'innovation, l'intelligence collective et l'esprit critique;
- Avoir pour principes directeurs de la qualité architecturale : l'environnement, le coût du cycle de vie, le patrimoine culturel, la pérennité du bâti, la localisation, le contexte d'implantation, la réponse aux besoins, l'inclusivité et l'accessibilité universelle, l'expérience, la santé, le confort et la sécurité;

CONSIDÉRANT le projet préliminaire de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, lesquelles comprennent des objectifs, en matière d'aménagement du territoire, de résilience des communautés, de conservation des écosystèmes, de protection du territoire agricole et de consolidation des milieux de vie existants;

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté qui favorise la consolidation urbaine et la protection des terres agricoles, des milieux naturels et des espaces verts;

CONSIDÉRANT le Schéma d'aménagement et de développement de 3e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui privilégie un aménagement durable des stationnements;

CONSIDÉRANT la vision de la Politique environnementale 2018-2022 et de la Planification stratégique 2020-2025 de la Ville de Vaudreuil-Dorion promouvant la réduction de l'empreinte environnementale des projets de construction et le développement d'un environnement de vie harmonieux et durable;

---

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue  
le jeudi 15 juin 2023 à 10h00

---

CONSIDÉRANT qu'il est encore temps d'opter dans la réalisation de ce projet d'infrastructure de santé pour un stationnement étagé ou souterrain afin de rencontrer les objectifs des partenaires et minimiser les risques sur la santé, l'environnement et corolairement sur l'économie;

CONSIDÉRANT que la construction du centre hospitalier représente un investissement global de 2,6 G\$, et que selon les estimations de la SQI, l'aménagement d'un stationnement étagé impliquerait une augmentation de 3 % du budget prévu;

CONSIDÉRANT que des subventions du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sont disponibles pour la construction d'infrastructures vertes;

Il est unanimement résolu :

D'appuyer la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion au ministère de la Santé et des Services sociaux visant l'ajout d'une enveloppe budgétaire afin qu'un stationnement étagé ou souterrain, plutôt qu'un stationnement de surface, desserve le centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges, conformément aux politiques, à la planification, à la réglementation et aux objectifs gouvernementaux, métropolitains, régionaux et municipaux;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre de la Santé, M. Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, à la députée de la circonscription de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, et à la présidente-directrice générale de la Société québécoise des infrastructures, Mme Caroline Bourgeois.

---

Certifié conforme

---

Secrétaire